

Compte rendu de la journée d'études « La Réconciliation après les conflits : un savoir-faire européen ? »

Le 21 novembre 2014 s'est déroulée à l'Institut historique allemand (IHA) une journée d'études interdisciplinaire sur le thème de « la réconciliation après les conflits : un savoir-faire européen ? », organisée par Corine Defrance. Expression d'un partenariat entre l'IHA, l'IRICE (CNRS/Paris 1, Paris IV) et le LabEX EHNE, la journée a réuni des chercheurs européens travaillant sur différentes thématiques de la guerre et de ses traces dans l'Europe contemporaine (France, Allemagne, Pologne, Tchécoslovaquie/République tchèque, ex-Yougoslavie, Irlande du nord...).

Corine Defrance a ouvert la journée en posant quelques-unes des problématiques à débattre. L'Europe est un continent qui s'est essentiellement forgé par les guerres et qui depuis 1945 a construit un « grand récit » de la réconciliation qui se veut un des éléments de son identité. Dans quelle mesure l'Europe cherche-t-elle à se poser en « modèle » de la réconciliation – alors même que tous les conflits ne sont pas apaisés et que de nouveaux se sont déclenchés ? Quelles sont les limites de ce processus, pourtant présenté comme une « success story » (cf. le prix Nobel de la paix attribué à l'union Européenne en 2012) ? Si le terme réconciliation rencontre un succès fulgurant ces dernières années, il est nécessaire de le définir. Dans le cadre de la sortie d'un conflit (que ce dernier soit une guerre mondiale, régionale ou civile – et Élise Féron reviendra sur le lien entre réconciliation et nature du conflit), il désigne davantage un processus d'apprentissage du vivre ensemble avec l'ex-ennemi que le résultat même de ce processus. Il s'inscrit au cœur de la fabrique de la paix. La déclinaison des termes employés dans différentes langues européennes permet de dégager deux groupes : par exemple ré/re-conciliation renvoie à l'idée du re-vivre ensemble tandis que Aus- ou Versöhnung, en évoquant l'expiation, met l'accent sur la profonde dissymétrie des parties en présence dans ce processus. Le concept de réconciliation soulève d'une part la question des rapports entre le religieux, la morale et le politique ; d'autre part, il confronte les temporalités et la question du passé – de l'oubli à l'hypermnésie – pour préparer l'avenir y est centrale. Au cours de la journée, les interventions et débats se sont donc concentrés sur la terminologie, les acteurs, les échelles, les temps de la réconciliation, et aussi les limites de la transférabilité de ce « savoir-faire » européen.

La question des concepts proches de réconciliation et leurs relations entre eux a été au cœur de toutes les interventions. Frédéric Rognon, a proposé une approche théologique de quatre concepts : expiation, repentance, pardon et réconciliation. Dans le cadre d'une Europe chrétienne, il en a expliqué les acceptations, les évolutions, mais aussi les différents usages et interprétations selon les rites chrétiens, notamment dans la relation dissymétrique entre l'Allemagne protestante et la France catholique. Pendant le débat, Jean-Paul Cahn a proposé une cinquième notion : celle d'amnistie (vue comme une sorte de « coma artificiel » transitoire et thérapeutique). C'est autour de cette dernière question que s'est ensuite focalisée la discussion : sa nécessité (cf. le cas des malgré nous alsaciens), son efficacité et ses limites (au Rwanda), le droit à l'oubli, le lien étroit avec l'amnésie. Andrea Erkenbrecher ajoute encore une autre dimension : la question de la « reconnaissance » des victimes comme étape indispensable dans le processus de réconciliation.

La question de l'usage ou non du terme même de réconciliation au cours des différentes périodes a constitué une autre des thématiques transversales de la journée.

Jean-Michel Guieu a donné de la profondeur historique au débat en dénonçant l'idée commune d'une nouvelle « guerre de trente ans » de 1914 à 1945 et en faisant remonter la question de la « réconciliation » au lendemain de la Grande Guerre, à travers le cas franco-allemand et, plus généralement, celui de la SDN. Il interroge aussi la notion de « désarmement moral » et les liens entre réconciliation et paix (notamment par le biais des mouvements pacifistes) dans l'entre-deux-guerres. Lors des débats, il a été souligné que la question de la « réconciliation » était trop peu souvent soulevée pour appréhender le 19^e siècle. Ce pourrait être une piste féconde.

La question des acteurs (publics, sociétaux ou privés) et des pratiques de la réconciliation a été largement discutée. Anne Bazin s'est interrogée sur les raisons, éthiques et pragmatiques, qui poussent les acteurs publics à œuvrer à la réconciliation. Sur la complexité du rapport au temps et la nécessité, dans le présent, de préparer le futur, malgré le poids du passé. Christiane Wienand a mis l'accent sur le rôle des acteurs de la société civile, sur leurs relations aux acteurs officiels, et pose la question de la place spécifique de la jeunesse et de diverses organisations visant à mobiliser des jeunes dans la réconciliation. Cela soulève la question du rôle des générations, de l'instrumentalisation des jeunes par la génération précédente, directement impliquée dans le conflit, de la transivité et de la médiation dans le processus de pardon. Dans la discussion, J.P. Cahn citant Günter Grass, se demande si « Les pères ne se déchargent pas sur les jeunes de la réconciliation ». Andrea Erkenbrecher a elle aussi insisté sur la cristallisation des tensions autour du rôle et de la présence de l'État dans le cas d'Oradour-sur-Glane. Elle montre que la nature du crime et l'acuité des conflits franco-français autour d'Oradour ont été de puissants freins au rapprochement. Ce dernier a surtout été porté par des acteurs non-officiels et des individus. Elise Féron a par ailleurs montré l'existence de véritables professionnels de la réconciliation : ceux qui pensent pouvoir résoudre les conflits par les connaissances politiques et académiques ; les professionnels de la médiation et de la conciliation (sans avoir de connaissances sur le conflits en particulier) ; enfin les acteurs des conflits eux-mêmes qui se profilent en « experts ». À ces principaux types d'acteurs s'en est ajouté un quatrième avec les interventions de Nicolas Moll sur l'Ex-Yougoslavie et de Romain Faure sur la révision des manuels scolaires (vue comme une pratique visant à favoriser le vivre ensemble après le conflit par l'éradication de stéréotypes et la réflexivité du discours). Il s'agit du poids des acteurs internationaux dans les processus de réconciliation, et notamment le rôle de l'Union européenne ou de l'UNESCO. Peuvent-ils être des médiateurs ? Quel est leur rôle dans les processus de transferts d'expérience ? Romain Faure s'interroge sur le moment à partir duquel l'UE considère que la reconnaissance des crimes du passé (d'abord la Shoah ; depuis l'ensemble des crimes des régimes totalitaires) devient un critère d'adhésion à l'Union. Quels que soient les acteurs concernés et surtout, aux échelles étatiques et internationales, le constat des intervenants est identique : derrière les réussites de façade et les discours optimistes, la réconciliation est rarement une réalité tangible. Dans le cas ex-yougoslave, Nicolas Moll montre ainsi que le terme même de réconciliation est aujourd'hui souvent rejeté, étant considéré comme une surimposition étrangère aux réalités balkaniques.

Cette question des acteurs est en effet inséparable de celle des **échelles et des espaces** de la réconciliation. Nicolas Moll (ex-Yougoslavie), Elise Féron (Irlande du Nord) et Andrea Erkenbrecher (Oradour-sur-Glane) sont partis du bas, des populations directement touchées et concernées par le conflit (la distinction victimes/bourreaux a été rejetée, la dichotomie manichéenne n'étant que rarement opérante) et de la réalité d'une réconciliation, possible ou non, au quotidien. En effet, au delà des discours

étatiques, les relations du quotidien sont beaucoup plus fines. Dans le cas irlandais, malgré la signature des accords de paix en 1998 et la visite de la reine d'Angleterre, les taux de criminalité du quotidien, de ségrégation politico-confessionnelle n'ont jamais été aussi élevés à Belfast.

Une autre grande problématique a conduit la réflexion collective : **les rythmes et temps de la réconciliation** : son immédiateté, sa construction lente et progressive comme dans le cas d'Oradour-sur-Glane, ses à-coups, la multiplication d'initiatives visant à l'établissement de la confiance (les jumelages, les manuels scolaires...), la disparition progressive des signes extérieurs de réconciliation qui tendraient à montrer sa réussite (le vocable coopération remplaçant celui de réconciliation dans les relations franco-allemandes). Les allers-retours entre passé (cf. Paul Ricoeur « La juste distance par rapport au passé »), présent et futur sont indissociables du processus de réconciliation.

Enfin, en creux, a été soulevée la **question d'un modèle**. L'exemple franco-allemand est compris et revendiqué comme modèle par les différents acteurs comme le montre la déclaration sur l'Europe du Sud-Est lors du sommet franco-allemand du 9 juin 2000 : « La France et l'Allemagne sont conscientes des leçons tirées de leur Histoire et de la valeur exemplaire de leur réconciliation. Elles sont convaincues que leur modèle d'échanges et de contacts amicaux à tous les niveaux de la société peut s'appliquer fructueusement à l'Europe du sud-est ». La question de la circulation et de la transférabilité de ce modèle en Europe et à l'international a été soulevée : de telles tentatives existent, comme en ex-Yougoslavie voire au Rwanda. Cependant ce modèle, affirmé par les protagonistes franco-allemands et repris à différentes échelles, n'en reste pas moins critiqué et remis en cause. En ex-Yougoslavie, ceci est lié d'une part à une méfiance générale vis-à-vis de la communauté internationale, et d'autre part au fait que la réconciliation franco-allemande n'ait pas mis la priorité sur un travail critique sur le passé. Or, en ex-Yougoslavie, de nombreux acteurs de la société civile considèrent une confrontation critique avec le passé comme prioritaire et comme condition indispensable à tout processus de réconciliation. Par ailleurs, des initiatives comme RECOM (depuis 2006) préfèrent développer des formes endogènes de réconciliation, sans nier toutefois l'importance d'expériences d'autres pays : mais au terme de réconciliation est préféré celui de justice transitionnelle, et plutôt qu'à la réconciliation franco-allemande c'est plutôt à des expériences d'Amérique du Sud qu'on fait référence.

En conclusion, Ulrich Pfeil a insisté sur la temporalité et les difficultés du processus de réconciliation, sur la multiplicité des acteurs et des échelles qu'il implique. Il invite à déconstruire le récit officiel (il cite De Gaulle affirmant qu'avec Adenauer, à Reims en juillet 1962, ils ont « scellé la réconciliation » bilatérale). Fabriquer la paix est bien autre chose que finir la guerre, et la réconciliation implique une transition politique, sociale, culturelle, mentale, émotionnelle... Il revient sur l'usage des termes de compréhension, rapprochement et réconciliation, différemment datés et connotés, et sur les pratiques, symboliques, discursives ou concrètes, qui jalonnent le processus.